



15/ 01/2026

Grève des médecins : position de l'ACCDM à J+10 du début de la grève des médecins, après l'annonce du renoncement de Mme la Ministre de la Santé au contrôle des arrêts de travail délivrés par les médecins.

Cette grève par son ampleur témoigne d'un profond malaise dans la profession, aggravé par le fait que depuis 2017, c'est la valse des ministres de la Santé (on en compte désormais 10), et par l'absence d'un grand « plan santé » à la mesure des problèmes dont les premières victimes sont les patients, *pas les médecins (on choisit d'être médecin, pas d'être malade)*.

Même si les urgences vitales, la réanimation et les maternités fonctionnent, même si des médecins sont réquisitionnés, les cabinets libéraux sont fermés et les numéros d'urgence sont saturés, l'hôpital déjà en tension ne peut pas absorber ce surcroit de travail.

Certains motifs de grève sont compréhensibles et nous les soutenons : l'ONDAM proposé est largement insuffisant pour permettre aux établissements de santé de fonctionner, et pour permettre une rémunération correcte des professionnels de santé. Il n'est pas acceptable que la CNAM s'octroie le droit, unilatéralement et sans concertation, de diminuer la rémunération des actes médicaux ou ne les revalorise pas avec l'inflation

Quant aux autres revendications, certaines ont disparu dans la loi de financement de la sécurité sociale, ce que nous regrettons : Nous aurions aimé que la mesure prévoyant une sur-taxation des super-dépassements d'honoraires persiste dans la loi. Nous sommes également favorables à la régulation des dépassements d'honoraires, et au non remboursement des examens complémentaires prescrits par les médecins non conventionnés et affiliés au secteur 3 (qui sont seulement 900). Nous sommes comme toujours de fervents défenseurs de la régulation de l'installation des médecins généralistes, car cette mesure est indispensable pour garantir l'égalité républicaine d'accès aux soins sur tout le territoire. Le fait que certains syndicats de médecins s'opposent à ces mesures nous semble correspondre à une attitude corporatiste.

Nous souhaitons que ce conflit entre la CNAM et les médecins se résolve rapidement par la reprise des négociations. Nous appelons de nos vœux une réforme en profondeur de la santé avec un « plan santé » quinquennal, la mise en place d'un véritable service public territorial de santé pour les soins primaires, l'encadrement nécessaire des dépassements d'honoraires possible grâce à une revalorisation de la nomenclature